## **Nouveaux arrivants**

## Commune d'Éancé

N'oubliez pas d'informer les différents organismes de votre changement d'adresse : les assurances, votre banque, le centre des impôts...

Pour favorisez vos démarches, vous pouvez faire cela en ligne sur le site <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193</a>.

Aussi tout changement d'adresse doit être notifié sur la carte grise de votre véhicule. Le changement se fait en ligne en utilisant le site ANTS :

https://www.guichetcartegrise.com